



COMMUNIQUÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL du SAFiP CGT Guadeloupe

À l'attention de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Guadeloupe

Objet : Danger grave et imminent – Sécurité des agents du pôle fiscal de Saint-Martin

Monsieur le Directeur régional,

Le SAFiP CGT Guadeloupe tient à vous alerter une nouvelle fois sur la situation extrêmement préoccupante du pôle fiscal, abritant l'ensemble des services assiette du CDFiP (SIP, SIE, foncier, cadastre, CSP).

Depuis de nombreux mois, les agents signalent un dysfonctionnement électrique récurrent empêchant l'ouverture du rideau métallique donnant accès au bâtiment principal. Lors de chaque épisode pluvieux, ce dysfonctionnement bloque totalement l'entrée du public et du personnel, contraignant les agents à recourir à des solutions de fortune ou à des interventions manuelles non sécurisées pour accéder à leur poste de travail.

À cela s'ajoute un second problème, tout aussi grave : la porte vitrée située derrière le rideau métallique est défectueuse depuis plus de deux ans.

Malgré des réparations superficielles et coûteuses, elle demeure instable et dangereuse. Cette porte constitue pourtant la seule issue de secours pour les collègues situés à l'étage du bâtiment.

En cas d'incendie, l'évacuation serait impossible, les fenêtres étant grillagées et l'escalier d'accès unique se situant derrière cette même porte.

Une délégation syndicale s'est rendue sur place il y a quelques mois et a pu constater les graves manquements aux règles élémentaires de sécurité.

Un géomètre a par ailleurs transmis à plusieurs reprises des signalements écrits, précisant que plus aucun agent ne devait intervenir sur le tableau électrique, tant le risque était manifeste.

Malgré cela, aucune mesure concrète n'a été prise, au motif d'un déménagement futur lié à la livraison de la nouvelle préfecture.

Cette position est inacceptable et irresponsable.

La perspective d'un futur relogement ne peut justifier l'inaction face à un danger immédiat pour les agents et les usagers.

Le SAFiP CGT Guadeloupe exige donc :

1. La mise en sécurité immédiate du bâtiment du pôle fiscal de Saint-Martin ;
2. Le remplacement sans délai du rideau métallique et de la porte principale défaillante ;
3. La réalisation d'une expertise sécurité/incendie indépendante, avec communication des conclusions aux représentants du personnel ;
4. La prise en compte effective de la santé et de la sécurité des agents dans les décisions locales et régionales.

Monsieur le Directeur, la sécurité des personnels n'est pas une variable d'ajustement budgétaire ni une option conditionnée à un calendrier immobilier.

Le SAFiP CGT Guadeloupe vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des agents du pôle fiscal avant qu'un accident ne vienne tragiquement rappeler les responsabilités de chacun.

Dans l'attente d'une réponse rapide et d'un calendrier d'action précis, veuillez agréer, Monsieur le Directeur régional, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général du Syndicat des Finances Publiques CGT de Guadeloupe

Bertin CHENILCO

